**Communiqué de presse**

**Ça va dans la poubelle jaune ou dans celle des ordures ménagères ? Depuis le compter 1er janvier 2023, fini le casse-tête des consignes de tri pour les emballages sur le territoire de la Communauté de communes du Mâconais-Tournugeois. Désormais, l'ensemble des emballages en plastique sont à jeter dans les points d'apports volontaires jaunes. Objectif : trier plus pour recycler plus.**

Depuis le 1er janvier 2023, les habitants de la Communauté de communes Mâconais-Tournugeois ont rejoint les millions de Français qui mettent déjà en pratique ces nouvelles consignes de tri. Cette simplification et cette harmonisation à l'échelle nationale découlent de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015.

Concrètement, les habitants devront mettre également dans le bac jaune tous les emballages en plastique : barquettes, pots de yaourt, sachets, capsules, tubes de dentifrice, gourdes de compote, sacs en plastique… Plus simples, plus pratiques, plus lisibles et mieux harmonisées, ces nouvelles règles présentent des bénéfices sur le plan écologique comme sur le plan économique.

Pour se familiariser avec ces nouvelles consignes de tri sur le territoire et de répondre aux questions des habitants, des réunions publiques ont lieu sur l'ensemble du territoire et sont animées par des agents du service environnement de la Communauté de communes.

Ces réunions sont organisées dans les salles communales ou les foyers ruraux à 18h30 :

- mardi 31 janvier : Royer
- jeudi 2 février : Préty
- mardi 7 février : Saint-Gengoux de Scissé
- jeudi 9 février : Saint-Albain
- jeudi 16 février : Clessé
- mardi 21 février : Plottes
- jeudi 23 février : Bissy-la-Mâconnaise
- mardi 28 février : Farges-lès-Mâcon
- mardi 7 mars : Tournus - Palais de justice

**Communauté de communes Mâconnais-Tournugeois - La Pépi't**
ZA Le Pas Fleury - 107 rue Cardinal de Fleury - BP 75 - 71700 TOURNUS
+33 (0)3 85 51 05 56 accueil@ccmt71.fr
www.maconnais-tournugeois.fr